

# 10 SEPTEMBRE 2015

## **1/ Mise à jour tableau des emplois**

Afin d'accompagner l'avancement de grade de 4 agents municipaux, le conseil municipal a modifié le tableau des emplois

## **2/ Convention avec les communes de Baracé et Montreuil/Loir pour participation aux frais de scolarité des élèves élémentaires accueillis à Tiercé**

Le conseil municipal a approuvé l'adoption de conventions avec les communes de Baracé, et Montreuil/Loir afin qu'elles participent aux frais de scolarité pris en charge par la commune de Tiercé pour l'accueil des élèves de ces deux communes dans les écoles tiercéennes.

Cette participation concernera uniquement les élèves inscrits en classe élémentaire et s'ajoutera au remboursement déjà effectué par ces deux communes des dotations accordées aux élèves chaque année par la commune de TIERCE.

## **3/ Adoption des marchés avec les entreprises chargées de terminer les travaux de la classe n°3 du dernier module de l'École le Rondeau**

Le conseil a validé le choix des entreprises qui réaliseront la finition de la classe n°3 située dans le dernier module réalisé au sein de l'école élémentaire Le Rondeau.

Il s'agit de terminer les travaux de cette classe qui est restée pour l'instant à l'état brut.

Il en coûtera à la commune la somme de 33 372 € TTC.

## **4/ Adoption d'une convention d'occupation du domaine public avec la SNCF pour l'installation de cycloblocs à la gare**

Le conseil municipal a approuvé l'adoption d'une convention avec la SNCF afin de les autoriser à installer des accroches vélos sécurisés sous les abris vélos réalisés à la gare. Ces accroches vélos permettront d'offrir 4 places de stationnement.

## **5/ Transfert au SIEMML de la compétence infrastructure de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables**

Le conseil municipal a autorisé l'implantation d'une borne par le Syndicat d'électricité avec deux points de charge et 4 prises sur la commune de Tiercé.

Cette borne est destinée à la recharge des véhicules électriques

## **6/ Plan d'épandage des boues de la station d'épuration d'Angers La Baumette , enquête publique, désignation de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole comme autorité organisatrice de l'enquête.**

Le plan d'épandage des boues de la station d'épuration d'Angers la Baumette va être soumis à une nouvelle enquête publique afin de l'adapter aux dernières évolutions réglementaires et à l'incidence de l'urbanisation.

Dans la mesure où la commune de Tiercé fait partie des 84 communes du Département de Maine et Loire concernées par ce plan d'épandage, le conseil municipal était invité à donner son accord pour désigner Angers Loire Métropole en qualité d'autorité organisatrice de cette enquête. Le conseil municipal de Tiercé a donné son accord.

## **7/Rapport annuel – collecte et élimination des ordures ménagères 2014**

Le rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères a été présenté au conseil municipal. Il est consultable à l'Hôtel de Ville